

Charte du Relais Social de Mons- Borinage

Le relais social est un nouveau dispositif mis en place par le Ministre des Affaires sociales de la Région wallonne qui vise à la mise en réseau de services publics et associatifs. Ce réseau a pour finalité de lutter contre l'exclusion en créant du sens et du lien pour les usagers les plus démunis et en favorisant l'implication de personnes en grande précarité.

Il tend à souder, et au besoin à impulser, une chaîne d'actions qui va de l'urgence à l'insertion en développant la rencontre avec les usagers selon 4 axes :

- l'urgence sociale
- l'accueil de jour
- l'accueil de nuit
- et le travail de rue

Nous, partenaires du Relais social de Mons-Borinage et institutions du champ social, nous nous engageons tout comme le Relais Social, à respecter les principes suivants dans nos interventions:

Vis à vis des personnes

La dignité

Tout usager mérite le respect.

Ce qui implique pour chaque intervenant:

- de préserver ou de restaurer la dignité de la personne en détresse physique, psychique ou sociale en lui garantissant une aide matérielle, psychique et sociale ;
- de l'accueillir avec égards et écoute;

- de proposer toute aide avec tact, respect et humanité, en tenant compte du rythme personnel du bénéficiaire afin d'essayer de rétablir sa confiance en lui-même, dans les autres et dans la société;
- Respecter le mode de vie et le statut social de l'utilisateur.

La solidarité

Tout individu a le droit à la protection sociale.

Ce qui implique pour chaque intervenant:

- d'impulser la création ou la subsistance de liens sociaux et / ou familiaux ou encore de (re)créer un réseau de nouvelles solidarités;
- de mener des actions qui ne visent pas à créer des droits mais recherchent les droits existants.

La citoyenneté

Toute personne a le droit à l'information, la participation et à l'exercice de ses droits civiques.

Ce qui implique pour chaque intervenant:

- d'aider les personnes à trouver les moyens pour fonder leur identité civile et connaître leurs droits sociaux;
- de tenter de restaurer la confiance dans les systèmes d'intervention sociale ;
- de donner les informations et l'aide pour rompre l'isolement et redevenir capable de participer à la vie sociale.

L'autonomie

Les utilisateurs sont acteurs de leur devenir.

Ce qui implique pour chaque intervenant:

- de développer chez le bénéficiaire des capacités à se prendre en charge en vue de son insertion sociale et d'un projet de vie;
- d'accompagner l'utilisateur dans ses différentes démarches, sans les accomplir à sa place;

- d'amener la réflexion sur un projet de vie;
- laisser au bénéficiaire la possibilité de s'affranchir de toute relation de dépendance par rapport aux services ;
- favoriser la participation des personnes à l'élaboration des actions qui les concernent.

Vis à vis des acteurs sociaux

Du point de vue méthodologique et déontologique, nous nous engageons à

- nous impliquer dans la construction d'un réseau ;
- utiliser une méthodologie de la concertation basée sur la connaissance et le respect des missions de chacun des services ;
- avoir un devoir de compétence, de formation continuée et de promotion de la professionnalisation des interventions psychosociales ;
- nous inscrire dans un processus permanent d'évaluation
 - des actions communes (concordance réelle avec les besoins, pratiques adaptées à la situation locale, évaluations de l'efficacité et de l'efficience des méthodes et des actions);
 - des dispositifs sociaux autres que l'intervention d'urgence par une analyse permanente des mécanismes qui induisent l'intervention dans l'urgence;
- interpellier des décideurs institutionnels ou politiques qui peuvent agir sur les divers phénomènes d'exclusion et donc
 - être particulièrement vigilant à l'analyse des causes qui génèrent l'exclusion ;
 - être attentif au fonctionnement des institutions dans la production des phénomènes d'exclusion ;
 - et pour la coordination générale du Relais Social de Mons-Borinage, d'interpeller les responsables de services ou les

décideurs et de négocier des améliorations à l'accueil et aux aides fournies aux personnes en grande précarité ;

- respecter des règles déontologiques définies en collaboration avec partenaires du Relais (devoir de réserve, secret professionnel partagé...)
- rester particulièrement vigilants à l'analyse des causes de l'exclusion sociale

Du point de vue partenarial, nous nous engageons à

- être acteur à part entière et donc apporter notre contribution au processus méthodologique du Relais Social dont la mission principale est de coordonner, mettre en réseau et soutenir le développement des compétences des services s'adressant aux personnes en grande précarité ;
- respecter le règlement d'ordre intérieur établi conjointement entre les membres du réseau.

THIERRY DETIENNE

ELIO DI RUPO

FRANCINE CRUVELLIER

Ministre de l'Action
sociale

Bourgmestre de la Ville
de Mons

Echevine des Affaires
sociales de la Ville de
Mons

MONSIEUR
SLINGENEYER

FABIENNE DONFUT

Monsieur WEYERS

CHU Ambroise Paré

CUM Mons-Borinage

Directeur
Hôpital Chêne aux Haies

JEROME BACKS

CLAIRE DE GENNARO

FRANÇOISE DUBY

Maison médicale « Le
Car d'Or »

Le Kangourou

CRES

CLAUDINE GLINEUR

DOMINIQUE LEBORGNE

PATRICK MARLIERE

Resto du Coeur de Mons
ASBL

Directeur administratif
Paranthèse

Directeur
Maison St Paul

MARIE L'HOEST

RAYMOND RORIVE

JENNY STRENS

Coordinatrice
Concertation Assuétudes

Président
L'Entraide

Coordinatrice
Femmes en Marche

*Charte du Relais social urbain de Mons-Borinage
Addenda 1*

Futurs signataires de la charte

LUCRECE DEMOUSTIER

JOSEPH TERZO

MAGLOIRE PUTMAN

ESOP

TOP Service

St-Vincent de Paul

LAURENCE LAMBOT

KATTY DIRMEZ

BRIGITTE GALLET

MEDIAS

Famille Heureuse
de Frameries

CPAS de Frameries

CECILE CHERON

JEROME BACKS

LAURENCE JACQUET

Espace P.

L'Atlante

CHR ST Joseph